

IMPACT SOCIAL DES ACTIONS HUMANITAIRES DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE (VBG) DANS LES ZONES RURALES DE GUIGLO (CÔTE D'IVOIRE)

KOUASSI Kouadio Edouard

Chargé de Recherche

Chercheur

Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Centre de Recherche pour le Développement

Laboratoire d'Agroéconomie et Développement Rural (LADR)

edouardkouassi@uao.edu.ci

Résumé

La question des Violences Basées sur le Genre (VBG) demeure un problème de société en Côte d'Ivoire. Réalisée dans les zones rurales de Guiglo, à travers une démarche mixte (qualitative et quantitative), notre étude vise à évaluer l'impact social des actions humanitaires sur le comportement des communautés rurales de Guiglo face à la recrudescence des VBG. Nos résultats montrent que ce phénomène reste d'actualité à Guiglo, en dépit d'une amorce de changement. Les croyances des bénéficiaires, le retrait précoce des humanitaires et les difficultés à assurer la transition ne favorisent pas le changement de comportement et limitent l'impact des projets.

Mots clés : VBG, Actions Humanitaires, Transition Humanitaire, Changement de Comportement, Guiglo

Abstract

Gender-based violence (GBV) remains a social problem in Côte d'Ivoire. Our study was conducted in the rural areas of Guiglo, using a mixed approach (qualitative and quantitative). It aimed to assess the social impact of humanitarian actions on the behavior of rural communities in Guiglo in order to address this issue. Our results show that GBV is still a problem in Guiglo, despite the fact that it is beginning to change. The beliefs of the beneficiaries, the early withdrawal of the humanitarian workers and the difficulties to ensure the transition do not favor behavioral changes and limit the impact of the projects.

Keywords: GBV, Humanitarian Actions, Humanitarian Transition, Behavior Change, Guiglo

Introduction

Exacerbées par la crise militaro-politique de 2002 à 2011, les Violences Basées sur le Genre (VBG) font partie des problèmes de société qui restent d'actualité en Côte d'Ivoire (2744 cas en 2018), selon le rapport national 2018 d'analyse statistique sur les VBG. Des victimes de ces violences, les femmes demeurent les plus exposées, d'après ce même rapport national.

Les violences subies par les femmes et les filles au quotidien en Côte d'Ivoire sont multiformes : violences conjugales, mariage précoce ou forcé, excision ou viol, etc. Ce phénomène touche, selon le Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires des Nations Unies (OCHA), une femme sur trois en Côte d'Ivoire. Ainsi, 644 cas de viol, 114 cas d'agressions sexuelles et 73 cas de mariages forcés sont officiellement signalés en 2018 (Rapport National, 2018). Les victimes proviennent de toutes les couches socioprofessionnelles et de tous les milieux, mais les femmes rurales constituent une cible privilégiée, surtout à cause des pratiques socioculturelles et de l'absence de structures de protection adéquates dans ces zones.

Située dans l'ouest ivoirien, Guiglo est l'une des zones les plus touchées par les Violences Basées sur le Genre (VBG) en Côte d'Ivoire. Au terme du « projet de renforcement des capacités des acteurs nationaux pour la prévention et la gestion des données dans la lutte contre les violences basées sur le genre en Côte d'Ivoire », réalisé conjointement par l'UNFPA, l'ONUCI et l'ONEF (Organisation Nationale pour l'Enfant), il ressort qu'en 2016, 116 cas de VBG ont été enregistrés dont 22 viols et 62 agressions physiques ayant abouti à l'assassinat de deux femmes dans la zone de Guiglo.

Avec la crise militaro-politique survenue dans le pays depuis 2002, les actions humanitaires se sont multipliées, surtout en zones rurales pour lutter contre ce fléau. Ces actions visent, notamment le changement de comportement des communautés rurales en matière de VBG. Cependant, le changement de comportement vis-à-vis des VBG est difficilement perceptible après quelques années d'actions humanitaires dans les communautés rurales de Guiglo. Comment ces communautés rurales se comportent-elles vis-à-vis des VBG à l'issue des actions humanitaires ? Cette étude vise donc, à travers une démarche mixte (qualitative et quantitative), à évaluer l'impact social des actions humanitaires sur le comportement des communautés rurales de Guiglo face aux VBG, à partir de leurs réactions à l'égard des projets dont elles sont bénéficiaires.

1. Approche conceptuelle et ancrage théorique

1.1. Approche conceptuelle: les Violences Basées sur le Genre (VBG)

La définition des Violences Basées sur le Genre (VBG) suscite des débats. Selon l'OMS (2004), les VBG doivent être comprises comme "la menace ou l'utilisation intentionnelle de la force physique ou du pouvoir contre soi-même, contre autrui, contre un groupe ou une communauté qui entraîne ou risque fortement d'entraîner un traumatisme, un décès, des dommages psychologiques, un mal développement ou des privations". Les VBG peuvent donc être auto-infligés, interpersonnelles ou collectives.

Pour sa part, Sidaction (2020) définit les VBG comme tout acte nuisible ou préjudiciable perpétré contre la volonté d'une personne, basé sur les différences socialement attribuées entre les genres. Cette structure met surtout l'accent sur l'inégalité systémique entre les hommes et les femmes ainsi que sur la dimension de genre constatée dans différents actes de violence. La plupart du temps, les violences perpétrées contre des femmes sont les plus nombreuses. Cependant, l'expression « VBG » peut être élargie aux garçons pour prendre en compte la dimension sexospécifique et sexuelle de certains actes de violences commises à l'égard de la gent masculine ou en raison de

l'identité de genre ou encore de l'orientation sexuelle des personnes. En conclusion, on retient de la définition de Sidaction que « les VBG représentent des violations des droits humains fondamentaux et notamment du droit à la sécurité et à la protection et de l'interdiction de la torture et de tout autre traitement cruel, inhumain ou dégradant » (Sidaction, 2020, p. 12).

Les VBG sont parfois appelées violences sexistes¹, selon l'ONU Femmes. Il s'agit pour cet organisme de l'ONU, de l'ensemble des actes nuisibles, commises contre « un individu ou un groupe d'individus en raison de son identité ou de leur identité de genre ». Pour l'ONU Femmes, les violences sexistes prennent leurs racines dans « l'inégalité entre les sexes, l'abus de pouvoir et les normes néfastes ». Elle explique, en effet, que les déséquilibres structurels ou de pouvoir, basés sur le sexe, mettent les filles et les femmes dans une position qui leur fait courir un plus grand risque de subir de multiples formes de violence.

En nous basant sur ces différentes définitions, notamment sur celles de Sidaction (2020) et de l'ONU Femmes, les VBG, dans notre étude, font essentiellement référence aux violences faites aux femmes rurales, notamment celles de Guiglo. Il s'agit principalement des : Violences physiques, Violences sexuelles, Violences psychologiques, Violences économiques et sociales et Violences conjugales.

1.2. Ancrage théorique de l'étude

Notre étude s'adosse sur la théorie de l'impact social vu sous l'angle du Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire (CSESS) de France. Selon le CSESS, la définition de l'impact social va au-delà d'une approche socio-économique.

Ainsi, « L'impact social consiste en l'ensemble des conséquences (**évolutions, inflexions, changements, ruptures**) des activités d'une organisation tant sur ses parties prenantes externes (**bénéficiaires, usagers, clients**) directes ou indirectes de son territoire et internes (**salariés, bénévoles, volontaires**), que sur la société en général » (CSESS, 2011, p. 8).

L'impact social désigne ainsi les changements provoqués par une organisation ou une intervention sur ses parties prenantes et sur la société en général. Mesurer l'impact social revient, en effet, à s'intéresser à « l'utilité sociale », à la « valeur sociale » ou aux « externalités ». L'impact social a donc des dimensions multiples : humaines, politiques, sociétales, environnementales, territoriales, etc. Aborder la question de l'impact social renvoie à s'appesantir sur l'ensemble ou sur certaines de ses dimensions. Il s'agit des changements intervenus, à l'issue de la mise en œuvre d'une action, sur les individus, les politiques, l'environnement ou la société dans son ensemble.

Pour le CSESS (2011), toute démarche de mesure d'impact social doit être structurée autour de la théorie du changement en s'appuyant sur trois questions clés : (i) quels sont les changements générés par l'action ? (ii) quelle valeur ces changements ont-ils ? (iii) ces changements sont-ils satisfaisants ? comment faire mieux ?

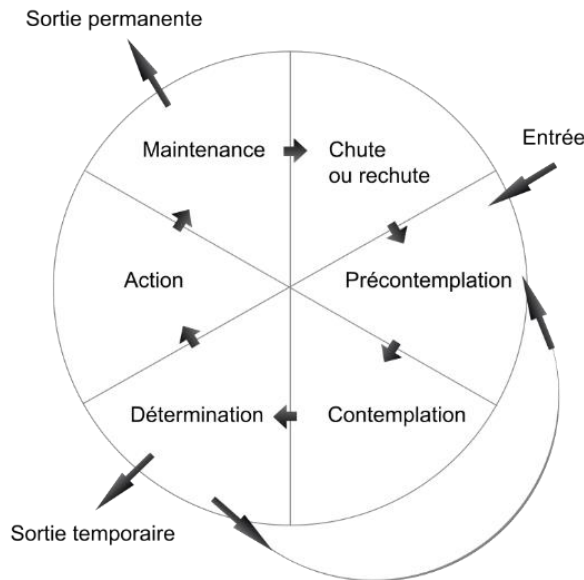
Cette approche de l'impact social développée par le CSESS est intéressante dans l'analyse des résultats de notre étude, en ce sens qu'elle permet de dégager les dimensions de l'impact des actions humanitaires relatives aux VBG dans les zones rurales de Guiglo. Elle a permis d'examiner l'impact social des projets humanitaires, notamment, au niveau individuel et au niveau communautaire. Il s'est agi de répondre aux questions suivantes : quels sont les changements opérés suite aux actions humanitaires ? Quelle est la valeur des changements obtenus ? Ces changements constatés répondent-ils aux attentes ? Comment apporter des améliorations ?

¹ <https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/ending-violence-against-women/faqs/types-of-violence>

Améliorer ou faire mieux suppose de s'interroger sur ce qui a moins marché et sur les faiblesses de la démarche utilisée, d'où le recours à la théorie des stades de changement ou le modèle transthéorique.

Introduit à la fin des années 1970 par les psychologues J. Prochaska et C. DiClemente (1992), ce modèle explique la dynamique du comportement humain. Il permet surtout d'observer la façon dont un individu modifie ses actions au cours d'une démarche personnelle plus ou moins structurée. Selon ces auteurs, en effet, les individus ne sont pas stables dans leur démarche comportementale. Habituellement, les individus adoptent un certain comportement pour ensuite l'abandonner au bout de quelques semaines, mois ou années. A travers ce modèle, J. Prochaska et C. DiClemente (1992) ont schématisé le processus de changement de l'individu sous forme d'un cycle qui part de la pré-contemplation à la rechute en passant par la contemplation, la détermination, l'action et le maintien (Voir schéma).

Schéma des stades de changement



Source: J. Prochaska et C. DiClemente (1992)

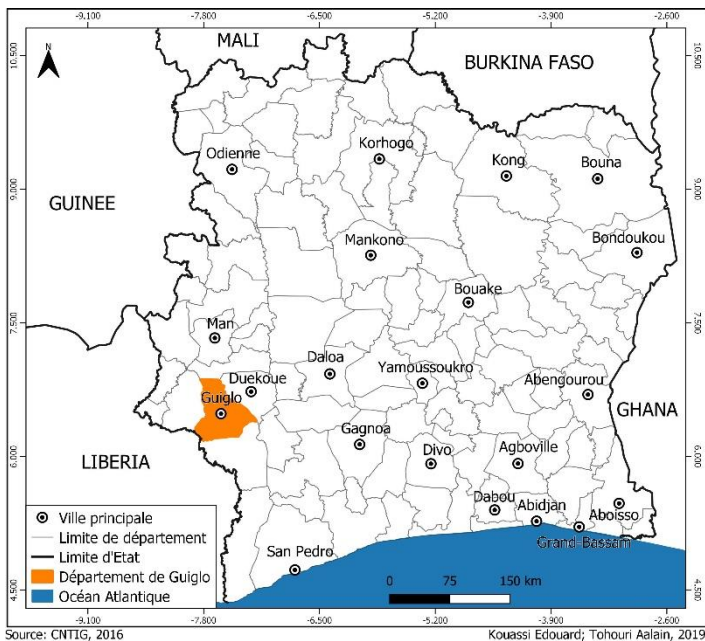
Si ce modèle des stades de changement peut parfois être perçu comme un phénomène suivant une progression linéaire, il suggère que les gens changent de comportement progressivement, et que différentes interventions sont appropriées à chaque stade. En réalité, le changement s'avère un processus cyclique complexe au cours duquel plusieurs personnes rencontrent des difficultés d'adaptation. Ainsi, le stade de la **pré-contemplation**, à lui seul peut atteindre six (6) mois et celui de la **contemplation**, jusqu'à deux (2) ans avant de passer au stade de la **préparation** ou de la **détermination**.

En convoquant la théorie des stades de changement dans la présente étude, nous voulons aider à comprendre la démarche comportementale qui permet d'expliquer les réactions des populations rurales de Guiglo vis-à-vis des actions humanitaires dont l'objectif est de faire adopter de nouveaux comportements pour réduire les VBG. Il s'agit surtout de questionner le cycle des projets humanitaires en rapport avec le processus de changement décrit par cette théorie. Tel que mis en œuvre, ces projets permettent-ils une véritable appropriation de la part des populations bénéficiaires des zones rurales de Guiglo ? En expliquant les différentes réactions, ce modèle nous a ainsi aidé à comprendre le niveau d'impact obtenu à l'issue des interventions humanitaires.

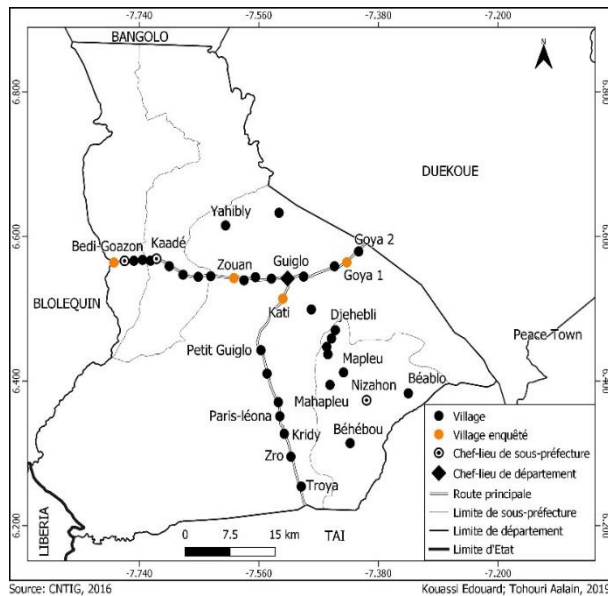
1. Méthodologie

L'étude a été réalisée dans quatre (4) villages de Guiglo, situé à l'ouest de la Côte d'Ivoire (voir cartes 1 et 2).

Carte 1 : Localisation du Département de Guiglo



Carte 2 : villages enquêtés



La détermination de l'échantillon s'est faite par choix raisonné à deux s (02) degrés, combinée avec un tirage aléatoire. Au premier degré, les villages ont été choisis par choix raisonné en tenant compte des différents axes de situation géographique et selon le programme (un village abritant plusieurs programmes a des chances d'être retenu selon son accessibilité). C'est la combinaison de ces critères qui a permis de choisir les quatre (04) villages que sont : Zouan, Kati, Goya 1 et Bedy Goazon.

Au second degré, il a été question du choix des individus dans les villages. Au niveau de chaque village, l'échantillon a été tiré de façon aléatoire dans la communauté parmi les bénéficiaires des projets, à partir de leur liste. Au total 25 personnes ont été enquêtées par village dont 15 femmes (60%) et 10 hommes (40%) en raison de la plus grande implication des femmes dans les programmes.

Tableau 1: Répartition de l'échantillon

Village	Hommes	Femmes	Total
Zouan	10	15	25
Kati	10	15	25
Bedy Goazon	10	15	25
Goya 1	10	15	25
Total	40	60	100

Source : notre étude, mai 2021

Pour la collecte des données, nous avons utilisé aussi bien des outils et techniques quantitatives que qualitatives, à savoir : l'observation des pratiques des bénéficiaires, le questionnaire administré aux bénéficiaires des programmes, les entretiens de groupe ou focus group avec le chef du village

et ses notables, les instituteurs, les agents techniques des organismes et ONG intervenant sur la question des VBG (l'Unicef, l'UNFPA, l'ASAPSU, Save the Children) à l'aide de guides d'entretien ; l'entretien individuel semi-directif avec les responsables d'ONG et organisme ainsi qu'avec des personnes ressources (les relais communautaires, les responsables de centre de santé, les Agents de Santé Communautaire), à partir de guides d'entretien. La collecte a donc été faite principalement à quatre niveaux :

- Au niveau des bénéficiaires (25 par village) ;
- Au niveau des personnes ressources des villages (3 par village)
- Au niveau des leaders et des acteurs clés impliqués (2 focus group par village) ;
- Au niveau des humanitaires (1 responsables et 2 agents de terrain).

A l'issue de l'enquête, nous avons procédé à un traitement statistique des données quantitatives à travers les logiciels sphinx et Excel. Ce travail a consisté à faire ressortir des données générales et des résultats par village. Les données d'entretien ont fait l'objet d'une analyse de contenu après un tri thématique.

2. Résultats

Les résultats de l'étude sont présentés en deux principaux points. D'une part, l'intervention humanitaire et d'autre part, l'impact de cette intervention.

2.1. L'intervention humanitaire

L'intervention humanitaire se fait à deux niveaux qui sont: la prévention et la prise en charge juridique et sécuritaire.

2.1.1. L'intervention humanitaire s'exprime par la prévention

L'intervention humanitaire s'exprime, avant tout, par la prévention. Celle-ci est au cœur des actions de lutte contre les VBG. A travers des séances d'information et de formation, celle-ci permet d'éveiller les consciences individuelles et collectives. Avec la montée des VBG dans les zones rurales de Guiglo, les campagnes d'Information, Éducation et Communication/Communication pour le Changement de Comportement (IEC/CCC) ont été multipliées par les ONG nationales et internationales. Ces séances de sensibilisation de masse, de proximité ou interpersonnelle mobilisent, selon les cas, des animateurs communautaires, des pairs éducateurs, des responsables communautaires, des psychologues, des médecins et autres personnes ressources. Pour pérenniser les actions de prévention, des Volontaires Communautaires (VC) sont sélectionnés et formés en accord avec les leaders communautaires dans chaque village bénéficiaire comme le reconnaissent unanimement les chefs des villages enquêtés, en ces termes : « A la demande du projet, nous avons désigné des jeunes pour suivre des formations sur les VBG ». La formation a pour objectif de familiariser les VC avec les VBG, d'améliorer leurs connaissances sur le cadre juridique et judiciaire de répression et les accompagner dans l'appropriation du cadre réglementaire de répression de ce phénomène. Une fois formés, leur rôle est d'assurer la sensibilisation à travers l'IEC/CCC. Ces campagnes de sensibilisation consistent, le plus souvent, à relayer les discours tenus sur les VBG, en utilisant des affiches, des prospectus, des tee-shirts et autres gadgets comme supports. La sensibilisation et la formation des communautés rurales a pour objectifs de : maîtriser les notions de VBG (viols, agressions sexuelles, agressions physiques, agressions morales, mariages forcés, etc.) ; connaître la stratégie de prévention des VBG ; maîtriser les principes directeurs de prise en charge des survivant(e)s des VBG ; comprendre la nécessité de travailler en synergie pour une meilleure prévention contre

les VBG ; créer des comités autonomes de lutte contre les VBG dans les villages ; changer de comportement en matière de VBG ; réaffirmer la loi (renforcement du cadre juridique). Quand la prévention ne marche pas, on recourt à l'assistance médicale, sociale et psychologique. Ainsi, des espaces d'écoute ont été identifiés et aménagés par les communautés avec la collaboration des équipes du projet dans les 40 sites d'intervention. Au total, 505 séances d'écoute ont été réalisées dont 291 avec des femmes, 145 avec des hommes et 69 avec des enfants. Dans les villages bénéficiaires, des points focaux féminins ont été identifiés pour appuyer les équipes du projet dans l'identification des survivants de violences sexuelles. Des rencontres d'information et de coopération ont été effectuées avec le personnel de santé dans toutes les localités disposant d'un centre de santé fonctionnel par les équipes pour la référence et le suivi des cas de violence sexuelle. Cette collaboration a permis, à partir d'une approche de recherche active, d'identifier plusieurs cas d'incidents auprès des structures partenaires (Centres de santé et Centres sociaux) et d'apporter une assistance médicale et psychosociale aux survivantes.

2.1.2. L'intervention humanitaire par la prise en charge juridique et sécuritaire

L'intervention humanitaire, c'est aussi la prise en charge juridique et sécuritaire. Celle-ci a consisté essentiellement, pour les ONG intervenant dans les zones rurales de Guiglo, à contribuer à la diffusion du cadre juridique sur les VBG et à apporter quelques fois une assistance lorsque la victime est disposée à demander réparation. Les humanitaires ont notamment œuvré à la promotion du nouveau code pénal ivoirien, en l'occurrence la Loi n°2019-574 du 26 juin 2019 portant Code Pénal Infraction. L'article 403, alinéa 4 et 5 relatif au viol, les articles 394 à 398 relatifs aux mutilations génitales, les articles 418 et 419 portant sur le harcèlement sexuel, l'article 439 relatif au mariage forcé, l'article 383 portant sur les violences physiques et conjugales et l'article 421 relatif à la violence sur un mineur ou une personne incapable de se protéger, ont fait particulièrement l'objet d'une large diffusion dans les communautés rurales de Guiglo par les humanitaires. Le contenu de ces dispositions juridiques, surtout les peines encourues et les procédures de recours en cas d'infraction ont été largement diffusés. Les voies de recours enseignées par les humanitaires sont principalement le comité local de lutte contre les VBG, la police ou la gendarmerie, les ONG et les autorités locales.

2.2. L'impact de l'intervention humanitaire

Dans les quatre villages, sans exception, les populations connaissent les actions menées contre les Violences Basées sur le Genre (VGB). Que ce soit à Zouan, à Kati comme à Bedy Goazon et à Goya 1, les enquêtés affirment à 100% connaître ces actions sur les VGB.

Tableau 2 : Connaissance des actions contre les VGB

Connaissance des actions	Zouan		Kati		Bedy Goazon		Goya 1		Total	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Oui	25	100%	25	100%	25	100%	25	100%	100	100%
Non	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Total	25	100%	25	100%	25	100%	25	100%	100	100%

Source: notre étude, mai 2021

Au-delà de la connaissance du projet, les populations bénéficiaires montrent une certaine satisfaction à l'égard des actions humanitaires en matière de VGB. De Zouan à Bedy Goazon en

passant par Kati et Goya 1, le taux de satisfaction est respectivement de 80%, 88%, 72% et 84% (tableau 2).

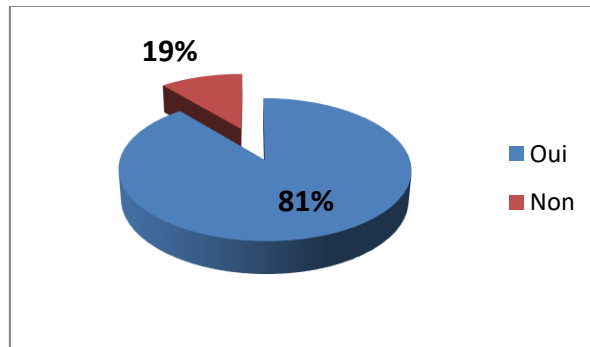
Tableau 3: Niveau de satisfaction des bénéficiaires vis-à-vis des actions de l'ASAPSU contre les VGB

Satisfaction	Zouan		Kati		Bedy Goazon		Goya 1		Total	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Oui	20	80%	22	88%	21	84%	18	72%	81	81%
Non	5	20%	3	12%	4	16%	7	18%	19	19%
Total	25	100%	25	100%	25	100%	25		100	100%

Source: notre étude, mai 2021

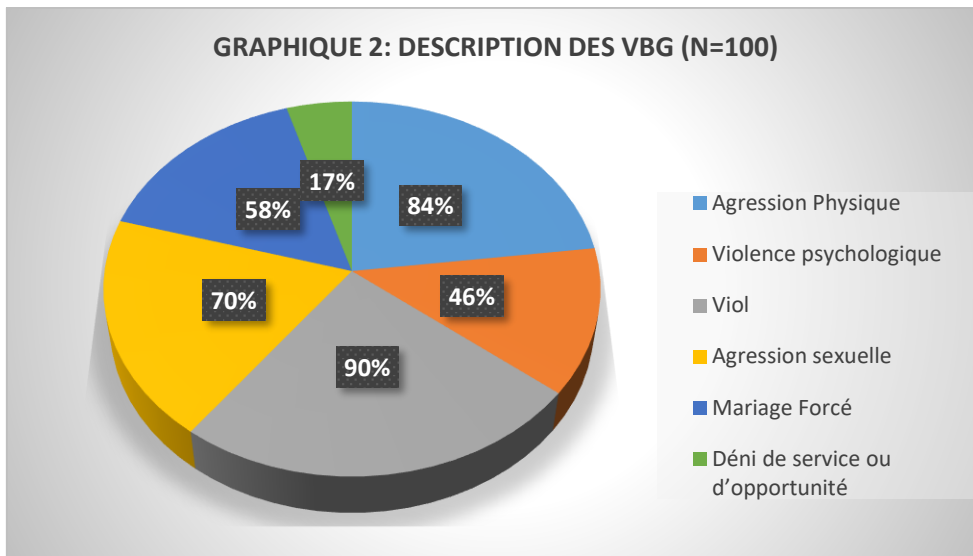
Sur l'ensemble des bénéficiaires enquêtés dans les quatre villages, on note 81% de satisfaction par rapport aux actions liées aux VGB (graphique 1).

Graphique 1: Satisfaction des bénéficiaires par rapport aux VGB (N=100)



Source: notre étude, mai 2021

Cette large proportion de satisfaction montre les effets du projet sur les bénéficiaires, voire sur les populations cibles. Ces résultats montrent certainement que la sensibilisation sur les VGB a été intense. Aussi nous a-t-il paru intéressant d'amener les bénéficiaires à décrire les VGB pour se faire une meilleure idée de leur niveau de connaissance du sujet. Pour mesurer le niveau de connaissance des VBG, il a été question d'amener les populations à les décrire. Dans l'ensemble, on note que pour 90% des enquêtés les VBG renvoient au viol, pendant que 84% les décrivent comme une agression physique. Les enquêtés estiment également que les VBG sont des agressions sexuelles (70%), le mariage forcé (58%), la violence psychologique (46%) ou encore le déni de service ou d'opportunité (17%) comme l'indique le graphique 2.



Source: notre étude, mai 2021

En voyant de près la description faite, on se rend compte que les VBG sont suffisamment bien connues par les bénéficiaires. Il y a donc un effet réel des actions humanitaires sur le niveau de connaissance des populations en ce qui concerne ce phénomène. Cela veut dire que ces derniers sont attentifs aux actions humanitaires. Si la connaissance des VBG est intéressante, c'est surtout la réaction des populations qu'il importe désormais d'analyser aux termes de la sensibilisation et de la formation reçues par les bénéficiaires.

D'après les résultats, on note une amorce de changement de comportement des populations rurales de Guiglo, bénéficiaires du projet en ce qui concerne la lutte contre les VBG. La réaction des populations face aux VBG s'exprime notamment par des alertes aux comités de lutte et aux autorités locales (respectivement 68% et 52%). L'alerte est également faite par la saisine des ONG (9%) et surtout à travers d'autres recours (60%), à savoir les chefs de famille, les chefs de quartier, les chefs de communauté, etc.

La comparaison par village montre qu'à Zouan, il y a 72% d'alerte au comité de lutte contre 60% aux autorités locales. En ce qui concerne Kati, les autres recours (60%) constituent le canal privilégié pour les alertes. Celles-ci vont aussi à l'endroit du comité de lutte (52%) des autorités locales (48%). Quant à Bedy Goazon, les réactions sont diverses. Les alertes au comité de lutte se situent à 68% contre 56% aux autorités locales. Les ONG reçoivent 16% d'alertes tandis que 48% des personnes s'orientent vers d'autres destinations, notamment les chefs de famille. A Goya 1, les alertes sont respectivement dirigées vers le comité de lutte (80%), les autres recours (64%), les autorités locales (44%) et les ONG (20%) comme l'indique le tableau 3.

Tableau 4: Attitude en cas de VBG

Réaction en cas de VBG	Zouan		Kati		Bedy Goazon		Goya 1		Total	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Alerter le comité de lutte	18	72%	13	52%	17	68%	20	80%	68	68%
Alerter ONG	0	0%	0	0%	4	16%	5	20%	9	9%
Alerter la police	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Alerter les autorités Locales	15	60%	12	48%	14	56%	11	44%	52	52%
Rien	0	0%	0	0%	8	32%	10	40%	18	18%
Autre	17	68%	15	60%	12	48%	16	64%	60	60%

Source: notre étude, mai 2021

Ces résultats montrent que la question des VBG intéresse de plus en plus les populations rurales de Guiglo. Il y a une certaine prise de conscience de l'attitude à adopter lorsque se présente une situation de VBG. Le destinataire principal des alertes (68%) en cas de VBG est désormais le comité de lutte mis en place par les humanitaires. Ainsi dans les quatre villages, 100% des bénéficiaires estiment qu'il y a un changement des pratiques (tableau 4).

Tableau 5: Point de vue des bénéficiaires sur la pratique des VBG

Changement de pratique	Zouan		Kati		Bedy Goazon		Goya 1		Total	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Oui	25	100%	23	92%	24	96%	20	80%	92	92%
Non	0	14%	2	0%	1	11%	5	20%	8	8%
Total	25	100%	25	100%	25	100%	25	100%	100	100%

Source: notre étude, mai 2021

On note un changement de comportement en ce qui concerne les VBG dans les quatre villages. Cela montre que les actions de sensibilisation et de formation commencent à porter leurs fruits. Les VBG sont de moins en moins un sujet tabou grâce aux actions humanitaires, même si les solutions à l'amiable basées sur la culture locale (60%) restent d'actualité. On note ainsi, une persistance des blocages culturels malgré les avancées. A la question de savoir pourquoi les victimes hésitent encore d'engager une procédure judiciaire conformément au droit moderne, un chef de village répond en ces termes : « *la famille reste la famille. Vous voyez dans ce village, tout le monde est frère et sœur. Quand il y a un problème, quelle que soit sa nature, on préfère régler en famille pour éviter d'être mal vu.* » (Z. G. R, Chef de village). La prégnance des habitudes culturelles est encore réelle. La famille est avant tout, la chose qui compte. Au lieu de bénéficier du soutien de la communauté, il n'est pas rare de voir les victimes se retrouver au banc des accusés.

3. Discussion

3.1. Prégnance de la culture locale et impact mitigé des actions humanitaires

La question des VBG dans le milieu rural ivoirien et particulièrement à Guiglo, mobilise aussi bien l'Etat, les ONG (nationales et internationales), l'ensemble de la société civile que les populations bénéficiaires des projets relatifs à ce phénomène. Cependant, il ressort de l'étude, qu'en ce qui

concerne l'appropriation des bonnes pratiques en matière de lutte contre les VBG, les résultats restent mitigés et insuffisants. Malgré les efforts consentis par les différents acteurs, les risques humanitaires que constituent les VBG demeurent d'actualité et préoccupantes dans les zones rurales de Guiglo. Les violences physiques, psychologiques, les maltraitements, le mariage précoce, les agressions sexuelles, notamment le viol, sont encore bien présents dans les habitudes des populations en dépit des dispositions juridiques en vigueur. Si certains bénéficiaires sont au stade de l'action, la plupart se trouve encore dans la phase de contemplation comme l'explique la théorie des stades de changement de J. Prochaska et C. Diclemente (1992). Analysant la question du viol, A. C. Zerbo et K. J. Kouakou (2019) signalent que malgré l'implication des structures nationales, des organisations internationales dans la lutte et surtout l'existence de la loi sur le viol, ce phénomène continue de se développer.

En termes d'impact des actions humanitaires de lutte contre les VBG, le constat fait à Guiglo, en Côte d'Ivoire, n'est pas isolé. La situation est quasi similaire dans la sous-région ouest-africaine. En dépit des nombreux efforts pour en finir avec les mutilations génitales féminines (MGF), l'excision est encore persistante et très répandue au Bénin bien que le pays fasse partie des nations africaines à avoir interdit les MGF (LASDEL, 2017; S. S. Tchantipo, 2019). Au Sénégal, au Burkina-Faso, au Niger comme au Mali, la situation est peu reluisante. Si l'Afrique de l'Ouest est classée parmi les régions du continent où la domination masculine est l'une des plus élevée, ces pays figurent tous au bas du classement, selon les données 2017 de l'indice d'inégalités de genre (IIG) du PNUD avec respectivement le 125^e, le 147^e, le 154^e et le 158^e rang mondial sur 162 (N. A. N'diaye, 2021). Dans ces pays où les traditions séculaires continuent de maintenir les femmes dans des rôles et statuts de subordination et de dépendance, les VBG sont encore prégnantes malgré les efforts humanitaires, conclut l'auteur. La persistance des VBG dans les différents contextes trouve principalement ses explications dans l'omniprésence de la culture africaine (O. A. E. Gnazalé et K. J. Kouakou, 2018; A. C. Zerbo et K. J. Kouakou, 2019 ; S. S. Tchantipo, 2019; N. A. N'diaye, 2021).

A Guiglo également, les barrières culturelles freinent encore la volonté de changement affichée par les populations rurales au démarrage du projet. Les victimes demeurent fortement sous l'emprise des normes communautaires ; d'où le recours dominant au comité local de lutte et la recherche de solutions à l'amiable en cas d'agression. La pression de la communauté exprimée par des menaces d'exclusion communautaire, les représentations sociales des VBG dans les communautés rurales, etc. constituent ainsi des freins à la liberté d'expression des victimes. L'action humanitaire est, en effet, vue comme un élément perturbateur qui instaure un autre ordre social que celui établi depuis des lustres. Si elle œuvre pour la protection des victimes et pour une justice sociale plus avérée, son utilité sociale n'est pas encore approuvée au niveau communautaire, voire individuel dans bien des cas.

Cette conclusion rejoint celle de A. C. Zerbo et K. J. Kouakou (2019) dont l'étude a révélé que pour la gestion du viol à Duékoué, les populations recourent moins à la justice étatique. Elles préfèrent se tourner vers les responsables communautaires en vue d'un règlement à l'amiable au détriment des voies judiciaires de l'Etat. Ainsi, la judiciarisation du viol en Côte d'Ivoire et des VBG dans leur ensemble reste faible (K. J. Kouakou et O. A. E. Gnazalé, 2018). Cette propension pour une gestion à l'amiable au lieu de recourir au système judiciaire officiel et la légèreté des peines infligées dans le cadre communautaire, reposent sur des logiques sociales (A. C. Zerbo et K. J. Kouakou, 2019). Celles-ci sont, entre autres, les représailles, la crainte de la stigmatisation, le souci de préservation de la cohésion sociale, les représentations sociales au sujet de la femme. Les logiques sociales et la dominance des règlements à l'amiable concourent à l'évolution du viol et des agressions sexuelles à Duékoué et Guiglo (N. L. Koko et *al.*, 2016). Le manque de confiance vis-à-vis des

autorités policières et judiciaires, la lenteur et les dépenses liées à la procédure judiciaire, la faible capacité des ONG locales, le retrait précoce des humanitaires internationaux et le déficit d'engagement de l'Etat sont, par ailleurs, des blocages à la lutte efficace contre les VBG dans la zone d'étude.

3.2. Transition humanitaire: un retrait précoce des humanitaires et un déficit d'engagement de l'Etat

Si la difficile adoption explique l'impact mitigé des projets, c'est l'intervention humanitaire qui est questionnée. Le retrait précoce des ONG internationales, les difficultés des ONG locales dispersées sur plusieurs projets avec des moyens opérationnels limités, le manque d'engagement des pouvoirs publics (Etat, pouvoirs déconcentrés et pouvoirs décentralisés) ne favorisent pas le changement de comportement et limitent l'impact des projets.

De plus en plus, les observateurs s'interrogent sur l'engagement réel de l'Etat et ses pouvoirs publics ainsi que le mode opératoire adopté par les humanitaires, notamment en ce qui concerne le cycle des projets portant sur la diffusion des bonnes pratiques (en matière de risques sanitaire, d'hygiène, de système éducatif, etc.) et le changement de comportement. Généralement, ces projets sont conçus par les ONG internationales et bien souvent réalisés par des ONG locales selon un cycle court. Ainsi, ils prennent fin au moment où les bénéficiaires se trouvent encore dans une phase d'observation et d'hésitation pour diverses raisons (sociales, culturelles, économiques, financières, politiques etc.). Les ONG locales chargées de la mise en œuvre se voient, elles aussi, retirer le mandat d'exécution avant qu'elles ne soient capables d'assurer les activités post-projets. Dès lors, les regards sont tournés vers les pouvoirs déconcentrés, les collectivités décentralisées et l'Etat pour assurer la continuité et la durabilité des actions humanitaires engagées.

Abordant sous un autre angle cette question, K. J. Kouakou et *al.* (2016a), estiment que la difficulté de l'action humanitaire réside dans le fait que les populations restent dans une position attentiste après le départ des ONG internationales. Selon ces auteurs, les populations attendent tout, des ONG (gratuité des prestations, biens matériels, argent, etc.). De même, les acteurs locaux (ONG locales, leaders communautaires et de groupements, etc.) se plaignent du fait que ces ONG internationales ne leur fournissent pas les moyens de la continuité. Ces derniers ne sont donc pas encore dans une dynamique de s'approprier l'action humanitaire par leurs propres efforts, concluent-ils.

Certains auteurs critiquent la pluralité des normes qui, pour eux, seraient à la base des difficultés que connaît l'action humanitaire. Cette pluralité de normes crée souvent la confusion, dans la mesure où elle se double d'une pluralité institutionnelle peu régulée, les acteurs ayant pris l'habitude d'agir de façon plus concurrentielle que coordonnée (L. Delville, 2011). De cette confusion, on aboutit à la politisation de l'action humanitaire, créant ainsi des problèmes de gouvernance (L. Delville, 2011). Ces difficultés rendent difficile la transition humanitaire avec les acteurs locaux. A. Djané (2016) s'interroge sur la capacité à assurer le relais lorsque les « urgentistes » se retirent. Selon lui, après le départ des ONG internationales, la précarité en termes de capacités nationales à répondre à une urgence humanitaire ou au développement reste entière. La récurrence des difficultés est aussi constatée par l'Unicef, l'une des organisations humanitaires les plus actives. En effet, faisant le point de ses actions humanitaires, le rapport 2017 a révélé des lacunes dans le soutien que l'organisation apporte à l'engagement des communautés locales, en dépit de signes d'amélioration (Unicef, 2017).

3.3. Perspectives

Pour une action humanitaire réussie, notre étude recommande la patience quand il s'agit d'un projet portant sur le changement de comportement, celui-ci étant un processus de longue haleine. En effet, le changement de comportement ne se décrète pas ; il procède par différentes étapes essentielles. C'est donc la constance dans les actions qui peut garantir un changement durable.

Il est aussi important de réexaminer les pratiques humanitaires en menant des réflexions approfondies sur le cycle des projets et le financement accordé. Pour ce faire, les besoins réels des acteurs locaux doivent être identifiés et pris en compte dans le montage des projets, à travers une approche participative dans la mise en place du cadre juridique afin de réduire la résistance et les difficultés d'application de la loi. De même, il est opportun que les humanitaires prennent un engagement plus affirmé pendant qu'un plan opérationnel de suivi-évaluation des engagements des pouvoirs publics partenaires, est mis en place pour faire en sorte qu'ils remplissent leur part de contrat conformément aux engagements pris. La durabilité des changements de comportement, dans le cadre des risques sanitaires, et particulièrement des VBG, en dépend énormément.

Le rôle déterminant de l'Etat pour la réussite et l'appropriation des projets humanitaires est souligné par K. J. Kouakou et *al.* (2016b). Aux termes d'une étude sur la transition humanitaire dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, ces auteurs recommandent une implication plus ferme de l'Etat, aux côtés des ONG, dans la gestion des questions foncières. A. Djané (2016) propose, pour sa part, une étude spécifique des modalités d'appropriation des compétences et surtout des référentiels d'actions des acteurs locaux non étatiques de l'humanitaire pour optimiser la capacité de résilience de ces acteurs et garantir la poursuite des actions humanitaires après le retrait des « urgentistes ». Dans cette optique, l'Unicef s'organise en vue de procéder à une planification pluriannuelle susceptible de répondre aux crises humanitaires qui tendent de plus en plus à se prolonger (Unicef, 2017). Pour l'Unicef en effet, il est devenu essentiel et indispensable de disposer d'un financement prévisible, souple et à long terme. Cette flexibilité du financement permettra, selon l'Unicef, de renforcer la résilience des acteurs, des systèmes nationaux et locaux ainsi que l'engagement communautaire dans son action humanitaire. Dans cette perspective, J. F. Mattei et V. Troit (2016) préconisent de prendre en compte « les exigences d'un nouvel humanitaire » qui recommandent de recourir à des financements diversifiés et à des solutions innovantes adaptées aux nouveaux besoins avec une volonté politique réaffirmée, encadrés par l'éthique pour accompagner la transition humanitaire.

Conclusion

La présente étude menée sur l'épineuse question des Violences Basées sur le Genre (VBG), avait pour objectif, à travers une démarche mixte (qualitative et quantitative), d'évaluer l'impact social des actions humanitaires sur le comportement des communautés rurales de Guiglo face à ce phénomène.

Aux termes de nos investigations, l'étude a montré que les VBG restent d'actualité, en dépit d'une amorce de changement suite aux actions humanitaires dans les zones rurales de Guiglo. Malgré la mobilisation des acteurs (humanitaires, pouvoirs publics, populations), il n'y a pas encore de solution véritable, notamment en ce qui concerne les agressions sexuelles, le viol, le mariage précoce, les violences physiques, les violences psychologiques et le recours à la justice étatique. Beaucoup de difficultés liées aux croyances des bénéficiaires (opposées souvent aux directives des projets), au financement des activités, à la vision des projets (généralement à cycle court) entravent les initiatives engagées. Le retrait précoce des humanitaires, les difficultés des ONG

locales dispersées sur plusieurs projets avec des moyens opérationnels limités, le manque d'engagement des pouvoirs publics (Etat, pouvoirs déconcentrés et pouvoirs décentralisés) ne favorisent pas non plus le changement de comportement et limitent l'impact des projets.

Par conséquent, notre étude recommande la patience aux humanitaires quand il s'agit de projets portant sur le changement de comportement, afin d'inscrire les actions dans un processus durable pour garantir la transition humanitaire.

Bibliographie

ADOU Djané, 2016, « Transition humanitaire en Côte d'Ivoire : Idéologies et pratiques des acteurs à l'épreuve de la demande locale », Fonds Croix-Rouge française, *Les Papiers du Fonds*, n°3, janvier.

ASAPSU, 2012, *Fourniture de service de santé de base aux populations affectées par la crise dans l'ouest de la cote d'ivoire (Duékoué et Guiglo)*, rapport d'activités.

CSESS, 2011, *La mesure de l'impact social : après le temps des discours, voici venu le temps de l'action*, GT MIS CSESS, Rapport d'étude.

GNAZALE Ossétché Annick Estelle et Konan Jérôme Kouakou, 2019, « La constance du recours à la communauté dans les mutations de la gestion du viol à Bouaké (Côte d'Ivoire) », *DEZAN*, NUMERO 016, p. 203-220.

KOKO N'goran Lucie, Ismaila Bakayoko et Nakpon Joceline-Boli Agbadou, 2016, « Conception magico- religieuse des agressions sexuelles et du viol des filles de 04 mois à 18 ans à l'Ouest de la Côte d'Ivoire (Duékoué et Guiglo) », *European Scientific Journal* January 2016, édition vol.12, No.2, p. 193-206.

KOUAKOU Konan Jérôme, Ossétché Annick Estelle Gnazalé, 2018, « Représentation sociale de la femme et la question de la judiciarisation du viol à Bouaké (Côte d'Ivoire) », *Revue Échanges*, vol. 3, n°010, p. 834-846.

KOUAKOU Jérôme, Brahim Coulibaly et al., 2016a, « Acteurs de l'humanitaire en Côte d'Ivoire et stratégies d'intervention : Cas de la cohésion sociale dans la zone Guiglo-Duékoué », *Working paper final*, Fonds Croix-Rouge française.

KOUAKOU Konan Jérôme, Brahim Coulibaly et al., 2016b, « Quand la question foncière sape les actions humanitaires de cohésion dans les régions du Guémon et du Cavally en Côte d'Ivoire », Fonds Croix-Rouge française, *Les Papiers du Fonds*, n°4, janvier.

LASDEL, 2017, *Rapport final de l'étude sur la persistance des mutilations Génitales féminines au Bénin*.

LAVIGNE Delville Philippe, 2011, «Vers une socio-anthropologie des interventions de développement comme action publique », Mémoire pour l'habilitation à diriger des recherches, CREA, Université Lyon II.

MATTEI Jean-François et Virginie Troit, 2016, « la transition humanitaire », *Med Sci (Paris)*, Volume 32, Number 2, pp211-216, DOI : <https://doi.org/10.1051/medsci/20163202016>, consulté le 17 avril 2023.

MFFE, 2018, *Rapport 2018 d'analyse statistique sur les Violences Basées sur le Genre en Côte d'Ivoire*, 40 p.

NDIAYE Ndèye Amy, 2021, *Violences basées sur le genre en Afrique de l'Ouest : cas du Sénégal, du Mali, du Burkina Faso et du Niger*, Friedrich-Ebert-Stiftung.

PROCHASKA James et Carlo Diclemente (1992). « In search of how people change : Applications to addictive behaviors. », *American Psychologist*, 47(9), 1102–1114. <https://doi.org/10.1037/0003-066X.47.9.1102>.

SIDACTION (2020) *Violences Basées sur le Genre et VIH/sida : Prévenir, Identifier, Accueillir, Prendre en charge, Orienter, guide pratique à destination des acteurs/actrices de terrain*, https://sidaction.org/sites/default/files/guide_violences_basees_sur_le_genre.pdf, Consulté le 31 mai 2022.

TCHANTIPO Sotima Sai Sotima, 2019, « Fondements de la persistance des mutilations génitales féminines au Bénin », *1er congrès de la Chaire Internationale Mukwege* [En ligne], Actes du colloque, URL : <https://popups.uliege.be/chairemukwege/index.php?id=295>.

UNICEF, 2017, *Action humanitaire de l'UNICEF Pratiques actuelles, principales difficultés et possibilités*, UNICEF/2017/EB/13/Rev.1.

ZERBO Ahoua Christelle et Konan Jérôme Kouakou, 2019, « Silence victimes et juges : Le viol et sa gestion sociale à Duékoué », *Revue Ivoirienne des Sciences du Langage et de la Communication*, N°13, p. 289-309.

<https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/ending-violence-against-women/faqs/types-of-violence>, consulté le 31 mai 2022.